



Déclaration du CSEE sur le Livre vert de la Commission "Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens"

*adoptée par le Bureau exécutif du CSEE
lors de sa réunion des 11-12 novembre 2008*

President

Président

Ronnie Smith

Vice-Presidents

Vice-Présidents

Paul Bennett
Odile Cordelier
Kounka Damianova
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne

General Secretary

Secrétaire Général

Martin Rømer

Treasurer

Trésorier

Walter Dresscher

Remarques préliminaires

Le CSEE se réjouit de l'initiative de la Commission européenne qui désire s'attaquer à l'un des défis les plus importants auxquels les systèmes éducatifs européens sont confrontés aujourd'hui – la diversité croissante des classes suite à l'accroissement de l'immigration et des migrations internes dans l'UE. Au cours des 15 dernières années, la forte augmentation du nombre d'enfants issus de l'immigration dans les écoles va de pair avec leurs mauvais résultats scolaires et une situation socio-économique faible. Le handicap scolaire des enfants de migrants exige un examen approfondi et des moyens pour parvenir à des solutions.

Le CSEE est la fédération des syndicats européens de l'éducation au sein de la CES. Il représente 110 syndicats d'enseignants dans les pays de l'UE/AELE, de tous les niveaux du secteur de l'éducation, y compris l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et l'enseignement et la formation professionnels. Le CSEE est également une organisation autonome au sein de la structure paneuropéenne de l'Internationale de l'éducation.

Approche du Livre vert sur la question

Le CSEE partage le point de vue du Livre vert lorsqu'il considère que "l'école doit jouer un rôle de premier plan s'agissant de créer une société tournée vers l'inclusion". Dans l'environnement actuel, soumis à des mutations rapides, l'éducation joue un rôle essentiel pour réaliser avec succès l'intégration culturelle et sociale des migrants et pour surmonter les risques socio-économiques d'un échec dans ce domaine.

Néanmoins, le CSEE souligne ce qui suit:

- Bien que les écoles constituent une pierre angulaire pour la promotion de l'égalité dans la société, il faut être conscient des *limites à leur action*. Les sociétés de l'UE devraient reconnaître qu'elles sont des pays d'immigration. Une grande majorité des immigrants pénètrent dans l'UE avec l'intention de demeurer dans le pays d'accueil car ils recherchent une région plus prospère du point de vue économique. Seule une petite minorité de ces immigrants désirent retourner dans leur pays d'origine. Par conséquent, l'engagement des États membres de l'UE devrait être plus important et ils devraient allouer les moyens financiers nécessaires à l'amélioration des résultats scolaires des enfants immigrants, allant de pair avec leur bonne intégration sociale. Un contexte sociétal favorable – politiques appropriées en matière d'emploi et de logement, protection sociale et de la santé et autres efforts en matière d'intégration – est essentiel pour faire de la diversité sociétale croissante en Europe une opportunité.
- Assurer aux enfants une réelle égalité des chances, quel que soit leur milieu ethnique, migrant ou socio-économique et réduire le décrochage scolaire figurent - du point

de vue du CSEE - parmi les problèmes les plus importants auxquels il faut s'attaquer. Les systèmes scolaires doivent par conséquent être conçus de façon à ce que les écoles ne reproduisent pas les inégalités existant dans la société. Le CSEE estime que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est d'avoir un *système scolaire gratuit, public et polyvalent et partout d'une qualité élevée*.

- Une approche holistique de l'UE vis-à-vis de l'éducation des enfants immigrants en Europe devrait tenir compte de la législation anti-discrimination existante dans l'UE et s'appliquant au domaine de l'éducation. En effet, les questions d'éducation et de migration sont étroitement liées à la lutte contre les stéréotypes et la discrimination dans l'UE. Ces deux phénomènes peuvent miner tous les efforts d'intégration accomplis. Les élèves sont extrêmement sensibles au racisme et à la discrimination et ils sont particulièrement vulnérables à leurs effets. Outre la Directive sur l'égalité raciale (2000/43/EC), une nouvelle proposition pour une Directive du Conseil en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, l'handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle a été récemment publiée par la Commission. Ces deux instruments – le dernier devant encore être soumis à l'approbation du Conseil à l'unanimité – devraient être examinés avec soin en rapport avec toute initiative concernant l'éducation des enfants immigrants. En outre, l'UE devrait suivre de près la législation anti-discrimination de l'UE et veiller à son application. L'inclusion des droits humains et de l'anti-racisme dans les programmes de formation des enseignants doit être garantie à tous les niveaux. La discrimination positive et autres politiques d'accompagnement de la diversité devraient également permettre de bénéficier pleinement de la série d'opportunités offertes par les sociétés multiculturelles.
- L'absence de dispositions concernant la fréquentation scolaire pour les enfants d'immigrants illégaux dans la "Directive retour" adoptée récemment pourrait être considérée comme conflictuelle avec les objectifs du Livre vert. Dans une déclaration précédente le CSEE a souligné cette absence comme une violation potentielle du droit à l'éducation (Déclaration de l'ONU sur les Droits de l'Homme et Convention sur les droits de l'enfant). En outre, le droit à l'éducation pour les enfants détenus dans les centres de détention n'est pas garanti par la Directive mais subordonné à la "durée de leur séjour". Cette dernière disposition est donc en contradiction avec la référence à l'article 3 de la Convention sur les droits de l'enfant¹.

Le groupe cible du Livre vert

Le CSEE souligne que le sens large donné à la notion d'immigration dans le Livre vert, couvrant les ressortissants de pays tiers et les citoyens de l'UE, ainsi que les étudiants immigrés de première et de seconde génération, est une approche correcte. Toutefois, le CSEE met en garde contre l'exclusion des Roms et autres minorités défavorisées du groupe cible du Livre vert. Cela crée la confusion. En effet, la Commission explique dans la note de bas de page n°2 que "De nombreux aspects de l'analyse et des enjeux éducationnels décrits ici qui s'appliquent aux enfants de migrants peuvent cependant s'appliquer aussi à l'éducation des enfants des groupes minoritaires". Une grande partie des solutions politiques et structurelles présentées afin d'améliorer l'éducation des enfants de migrants pourrait certainement s'appliquer aux enfants Roms et enfants d'autres groupes minoritaires – cours de langue, déségrégation des écoles, début de la scolarité à un jeune âge, etc. Par conséquent, il convient

¹ Voir déclaration du CSEE sur la "Directive retour", Juin 2008

de souligner qu'une approche holistique au niveau de l'UE est plus que nécessaire si l'on veut éviter la confusion et la répétition inutile de mesures et de normes.

Les réponses offertes en matière de politique

En rapport avec l'analyse présentée dans le Livre vert, les mesures politiques suivantes revêtent aux yeux du CSEE une importance primordiale:

1. Politiques d'accompagnement:

Les programmes d'éducation de la petite enfance² (EPE) constituent un facteur de la plus haute importance pour la réussite scolaire de tous les élèves et pour leur apprentissage tout au long de la vie. Le CSEE considère qu'outre son rôle social d'encadrement des enfants, l'EPE est avant tout et surtout là pour l'enfant, pour lui donner une chance d'apprendre, de développer ses connaissances, ses compétences, ses valeurs³. *La nécessité pour tous les enfants d'entamer leur éducation très tôt est par conséquent essentielle.* Le CSEE a continuellement réclamé des initiatives nationales et de l'UE pour veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'EPE. La gratuité de l'EPE permettra de prévenir l'exclusion des enfants de milieux socio-économiques pauvres et est par conséquent particulièrement nécessaire pour les enfants de migrants. En outre, l'EPE est particulièrement importante pour leur acquisition d'une seconde langue. Au niveau national, les efforts devraient s'intensifier pour améliorer les taux d'inscription des enfants de migrants dans l'EPE à un très jeune âge.

En outre, il est nécessaire de mettre en place un *système officiel d'accueil pour les enfants immigrants qui arrivent dans le pays*. A cause de l'absence de tels systèmes les écoles ne savent pas si les élèves immigrants ont des besoins spécifiques en matière d'éducation, en ce compris les problèmes émotionnels et de comportement. Des structures d'accompagnement appropriées dans l'enseignement primaire mais également dans l'enseignement secondaire sont également très importantes. Par exemple, les écoles de devoirs, les centres d'aide à l'apprentissage et aux devoirs et autres opportunités de tutorat devraient être disponibles afin d'aider les élèves issus de l'immigration dans leur apprentissage. Selon le CSEE, ils devraient être pleinement intégrés dans les horaires et les systèmes scolaires. A cet égard, une des conclusions du projet du CSEE sur l'éducation des enfants Roms - mis en oeuvre pendant la période 2004-2006 - a été que les écoles où les cours sont donnés toute la journée se sont révélées bien plus inclusives et efficaces que les écoles où les cours sont donnés seulement pendant une demi-journée.

Le CSEE estime qu'une infrastructure scolaire institutionnelle offrant un soutien important et répondant aux attentes de chaque étudiant est d'une importance primordiale. Le CSEE souligne que quel que soit le milieu dont les élèves sont issus, ils doivent tous recevoir un encadrement, un tutorat et une guidance intensifs. De tels efforts revêtent une importance particulière pour les élèves immigrants et autres enfants de milieux défavorisés. Il n'y a absolument aucune raison de baisser une quelconque norme scolaire. Ce serait uniquement contreproductif.

² Le CSEE définit l'EPE comme l'enseignement dispensé avant l'enseignement obligatoire, en ce inclus les jardins d'enfants, crèches, classes préscolaires, centres d'encadrement des enfants et autres établissements similaires.

³ Voir la réponse du CSEE à la deuxième étape de la consultation des partenaires sociaux européens par la Commission européenne sur la façon de concilier vie professionnelle, vie privée et vie familiale, juillet 2007.

Afin d'apprendre aux élèves à être des citoyens responsables, il convient de mettre l'accent sur le *processus démocratique à l'intérieur des écoles*. Les élèves à tous les niveaux dans les écoles doivent avoir l'occasion d'être des membres actifs de la communauté scolaire en contribuant à la prise de décision au sein de la classe ainsi que dans l'organisation de l'école. Des activités hors programme devraient également être disponibles auxquelles tous les élèves auraient un accès égal et l'on devrait enseigner l'égalité, la tolérance et le respect de ceux qui sont différents. Les écoles et activités de ce type sont au cœur de la participation démocratique future de tous les citoyens à la vie sociale et sont très importantes pour l'intégration des enfants de migrants.

Aujourd'hui, les autorités publiques doivent reconnaître et soutenir les droits des enfants et des jeunes à développer et à utiliser leur propre langue maternelle. En outre, la maîtrise d'une langue autre que la langue officielle du pays devrait être appréciée et reconnue comme une compétence supplémentaire importante. En même temps, l'acquisition de la langue du pays d'accueil est essentielle pour l'intégration globale de l'enfant dans le système éducatif. Par conséquent, il est particulièrement nécessaire d'apporter *un appui aux étudiants et à leurs parents pour apprendre la langue du pays d'immigration, mais également la langue de leur pays d'origine*. Divers programmes pour des cours de langues destinés aux mères et à leurs enfants, pour l'enseignement de la langue et autres cours dits "0", ainsi que des tests de langue à un stade précoce ont démontré leur efficacité et leur utilité pour améliorer les résultats scolaires des enfants de migrants parlant une langue différente.

2. La qualité des enseignants⁴ en tant que facteur clé pour une intégration réussie des enfants de migrants dans le système éducatif:

L'objectif des programmes de formation des enseignants est de préparer les futurs enseignants à promouvoir un apprentissage sérieux et engagé pour chaque étudiant ou élève, quel que soient sa race, son sexe, son patrimoine ethnique ou son milieu culturel. Par conséquent ils devraient s'attaquer aux problèmes d'intégration des migrants et à leurs mauvais résultats scolaires. Le CSEE a encouragé les autorités nationales de l'éducation à prendre des mesures pour veiller à ce que les enseignants soient préparés à un travail dans un milieu multiculturel. Il faudrait garantir que la formation des enseignants les prépare à adopter un comportement anti-discriminatoire en classe, et veiller à inclure les droits humains et l'anti-racisme dans les programmes de formation des enseignants. En outre, il faudrait désormais former un nombre adéquat d'enseignants multilingues dans les établissements de formation des enseignants.

Il est essentiel *d'intégrer l'enseignement multiculturel dans le programme de formation des enseignants*. Il conviendrait d'aider les futurs enseignants à acquérir un sentiment plus clair de leur propre identité ethnique et culturelle et d'examiner leurs attitudes vis-à-vis d'autres groupes ethnoculturels. Les programmes de formation des enseignants devraient également tenir compte des travaux de recherche et des connaissances socioculturelles concernant les rapports entre langue, culture et apprentissage. Les futurs enseignants devraient apprendre à évaluer les rapports entre les méthodes utilisées en classe et les styles d'apprentissage et d'interaction qui ont la préférence dans les foyers de leurs élèves et dans leurs communautés. Il conviendrait de leur apprendre comment utiliser différentes stratégies d'enseignement et procédures d'évaluation qui tiennent compte des différences culturelles et linguistiques, et comment adapter l'enseignement en classe pour profiter des ressources culturelles que leurs élèves amènent avec eux à l'école. Il est également important de donner aux futurs

⁴ Voir le Document Politique du CSEE sur la formation des enseignants en Europe, Novembre 2008.

enseignants des exemples de scolarité réussie d'élèves immigrants ou d'élèves appartenant à des minorités ethniques ou de langue.

Les efforts pour améliorer les résultats scolaires des enfants immigrants doivent aussi porter sur le matériel didactique. Au fur et à mesure que les populations des sociétés européennes d'aujourd'hui et les populations d'élèves dans les écoles deviennent de plus en plus diversifiées, les manuels scolaires doivent répondre aux besoins de tous les élèves et refléter leur diversité. Les acteurs du système éducatif doivent par conséquent élaborer des programmes qui intègrent des points de vue multiculturels et l'histoire d'autres cultures, et ils doivent appliquer des stratégies en matière d'instruction qui encouragent tous les élèves à obtenir de bons résultats.

Le CSEE estime que la *politique de recrutement doit refléter tout l'éventail de la société*, qu'il s'agisse du sexe, de la classe sociale, des origines ethniques ou des convictions, de l'orientation sexuelle ou du handicap, sans oublier les communautés de migrants. Le personnel enseignant devrait être le reflet de la société afin de donner une image positive de la réalité sociale nationale à tous les élèves. Afin d'atteindre une telle représentation qui respecte la diversité, la profession enseignante devrait être mise en valeur et rendu attrayante. Nous estimons qu'il faudrait faire plus pour attirer et conserver les enseignants provenant de tout l'éventail social, et plus particulièrement les hommes. Les gouvernements doivent être proactifs pour promouvoir des politiques de recrutement inclusives et doivent supprimer tous les obstacles, formels ou informels, à l'accès à la formation d'enseignant qui découleraient de convictions ou de comportements racistes, sexistes ou homophobes.

Des enseignants assistants issus des communautés de migrants sont également d'une importance primordiale pour les écoles actuelles. Afin de garantir une bonne coopération entre le foyer et l'école – ce qui est essentiel pour améliorer les résultats scolaires des enfants immigrants – un lien fort doit être établi entre les autorités de l'école, les enseignants, les parents, les communautés de migrants et les élèves. Dans certains cas, le contact nécessaire avec les parents peut uniquement être établi avec l'aide d'une tierce personne parlant la langue des parents. Au cours de la période pendant laquelle les parents et leurs enfants ne maîtrisent pas la langue du pays d'immigration, l'aide des "enseignants assistants" est fondamentale. Le CSEE est fortement en faveur du recrutement de tel personnel au sein des écoles européennes, en fonction des besoins de chaque localité.

3. Ajustements structurels des systèmes éducatifs européens⁵:

Le CSEE souligne qu'un système d'enseignement général obligatoire, dès la petite enfance, devrait être libre de toute ségrégation. Du point de vue du CSEE, la *déségrégation de l'école* est l'un des aspects les plus importants auxquels il faut s'attaquer en ce qui concerne l'éducation des enfants immigrants. La déségrégation des écoles devrait tenir compte de la grande diversité de migrants et de minorités présentes au niveau national, ainsi que de leur milieu socio-économique souvent très faible. Il est urgent de prendre des mesures pour la déségrégation des écoles – on constate également une ségrégation *de facto* à cause du logement ou de différents systèmes de regroupement ou d'orientation selon les aptitudes. Toutefois, le processus de déségrégation n'est couronné de succès que dans certaines conditions. Par conséquent le CSEE désire mettre en garde les autorités de l'éducation au niveau national par rapport aux dangers créés par les politiques de déségrégation en ce qui concerne l'attrait des écoles qui subsistent dans les zones de ghetto. Une action conjointe et

⁵ Voir déclaration du CSEE en réponse à la consultation de la Commission européenne sur les *Écoles pour le 21^{ème} siècle*, novembre 2007

une approche cohérente des différents niveaux chargés de l'élaboration des politiques – niveau de l'école, niveau régional et niveau de la ville-, et des autorités de l'éducation est nécessaire. En outre, dans certains pays, on réduit les postes d'enseignants dans les écoles où la ségrégation est abolie, alors que l'expérience de ces enseignants avec des groupes minoritaires ou autres élèves défavorisés devrait être valorisée et que l'on devrait en tirer profit.

La perméabilité du système scolaire a aussi démontré ses effets positifs sur les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. Il est également nécessaire d'avoir plus de flexibilité pour offrir plus d'opportunités de passer de l'enseignement et de la formation professionnels à l'enseignement supérieur par exemple. Le CSEE est fortement en faveur de filières individuelles et souples vers l'enseignement professionnel du niveau secondaire supérieur pour ceux qui ont besoin d'un soutien spécifique. La pratique qui a cours dans de nombreux pays et qui consiste à exiger qu'un grand nombre d'élèves en échec répètent l'année scolaire est inefficace et devrait être remplacée par plus de possibilités d'opter pour des filières d'apprentissage plus individualisées. Ainsi un tronc commun national doit définir dans les grandes lignes les compétences clés qui doivent être atteintes, mais ce tronc commun doit également posséder un élément de flexibilité afin de permettre aux enseignants de répondre aux besoins des élèves individuels et de la communauté.

Selon le CSEE, les résultats scolaires des élèves dépendent dans une large mesure de la possibilité pour les enseignants de répondre à leurs demandes immédiates. Il conviendrait donc de veiller à ce que les *tailles des classes soient suffisamment limitées* et à ce qu'elles permettent aux enseignants de passer des méthodes d'enseignement didactique traditionnelles à des méthodes qui laissent la place à un plus fort engagement de l'étudiant, à une pensée créative et à des techniques de résolution des problèmes. Dans les pays où les classes sont de grande taille, une réduction de la taille des classes aurait l'effet le plus immédiat dans l'ensemble du système pour mieux fournir aux étudiants les compétences clés. Pour les enseignants des classes qui comptent un grand nombre d'élèves, il est également plus difficile de maintenir une discipline adéquate et la lourde charge de travail qui en résulte amoindrit leur capacité à innover. Le CSEE insiste auprès des décideurs nationaux pour qu'ils prennent les mesures appropriées afin de limiter le nombre maximum d'élèves par classe.

Le CSEE désire également souligner qu'en général, *les systèmes éducatifs en Europe ont besoin de ressources supplémentaires importantes*. Il est nécessaire pour l'État d'investir plus dans le secteur de l'éducation. Dans les États membres de l'UE, les niveaux actuels d'investissement sont trop faibles. 7 pays consacrent tout juste 4% de leur PIB à l'éducation et 12 pays y consacrent moins de 5%. En outre, le CSEE est convaincu qu'il incombe à l'État d'assurer une éducation de qualité et équitable pour tous les citoyens. Le droit à l'éducation est un droit humain fondamental et doit être financé et réglementé par l'Etat. Le CSEE estime que c'est là un préalable si l'on veut s'assurer que tous les étudiants ont un accès égal à l'éducation et qu'ils reçoivent les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie.

4. Action au niveau de l'UE:

Dans le projet de rapport d'état conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en oeuvre du programme de travail "Education et formation 2010", une attention particulière a été portée aux handicaps spécifiques auxquels les enfants issus de l'immigration sont confrontés. Par conséquent, l'initiative actuelle de Livre vert de la Commission européenne se penche comme il se doit sur la question de l'éducation des enfants immigrants et sur la contribution de la méthode ouverte de coordination à l'amélioration de leurs résultats scolaires.

En ce qui concerne la question du Livre vert sur la façon dont l'UE pourrait avoir un impact positif sur l'éducation des enfants issus de l'immigration, le CSEE désire souligner que:

- L'éducation des enfants de migrants devrait demeurer une priorité clé dans le futur cadre stratégique pour l'éducation et la formation au-delà de 2010⁶.
- Au niveau européen, l'UE devrait prendre les mesures nécessaires pour motiver les gouvernements nationaux à devenir plus proactifs en ce qui concerne les résultats scolaires des enfants de migrants et autres enfants issus de milieux défavorisés.
- L'UE devrait continuer à soutenir financièrement les initiatives nationales et locales pour l'éducation des enfants de migrants et ainsi soutenir les bonnes pratiques par le biais de ses programmes de financement tel que le programme d'apprentissage tout au long de la vie.
- Grâce à la méthode ouverte de coordination, il conviendrait d'établir un cadre de coopération pour les moyens permettant éventuellement d'améliorer l'éducation des enfants de migrants. A cet égard, l'UE devrait poursuivre son rôle de facilitateur des échanges d'information et d'expériences. Toutefois en ce qui concerne le processus d'échange et d'apprentissage mutuels, le CSEE recommande que les clusters se voient délivrer un mandat clair, avec un calendrier et un objectif. Et il semble encore plus important d'établir des liens plus étroits entre les activités des clusters et le niveau politique si l'on désire renforcer leur efficacité. Il conviendrait aussi de prévoir un plan de diffusion amélioré pour les résultats des activités des clusters.

En ce qui concerne les questions concrètes soulevées par la Commission dans son Livre vert, le CSEE estime :

- Qu'afin d'améliorer les politiques et mesures nationales et communautaires visant à assurer le succès de l'intégration scolaire des élèves immigrants, il faudrait envisager *l'opportunité d'établir des indicateurs pour combler les écarts dans les résultats scolaires de ces élèves* grâce à la méthode ouverte de coordination.
- Dans les limites de son rôle et de ses compétences dans le secteur de l'éducation, l'UE devrait également étudier les possibilités de révision de la Directive 77/486. Dans sa formulation actuelle, la Directive ne correspond pas à la réalité sociale de l'UE et donne lieu à des malentendus. Le CSEE *appuierait la révision de la Directive si cette révision est réalisée en tenant compte des nouvelles réalités sociales et des besoins des élèves immigrants et de leurs familles*. A cet égard, une approche plus vaste de l'éducation des enfants de migrants devrait être adoptée. Le problème devait être envisagé dans un contexte plus large car il est souvent étroitement lié à l'exclusion sociale, à des handicaps en matière d'emploi et de logement et à la ségrégation culturelle des familles de migrants.

Le CSEE encourage la Commission à prendre en considération les points mentionnés dans cette Déclaration et à continuer d'informer et d'impliquer le CSEE, en tant que partenaire social représentant les enseignants, dans son futur travail sur la question de l'éducation des enfants immigrants.

⁶ Voir aussi la déclaration du CSEE sur les priorités pour le nouveau cadre stratégique pour la coopération UE en matière d'éducation et de formation au-delà de 2010, mai 2008.